

Formulaire d'inscription Expositant
« Journée Santé et bien-être équin »
14 juin 2022 – Parc du cheval

Raison Sociale :

Responsable du dossier : Fonction :

Adresse :

Code postale : Ville :

Téléphone : Mail :

Je souhaite participer en tant qu'exposant au prix de 250 € net.

Je suis adhérent au cluster équin ou partenaire du label EquuRES, je souhaite participer en tant qu'exposant au prix de 130 € net.

Mode de paiement :

Par chèque (chèque français uniquement): à l'ordre du «Cluster Santé et Bien-être équin »

Par virement :

IBAN : FR76 1680 7004 0136 2828 2021 725

BIC : CCBPFRPPGRE

Domiciliation : BPAURA LYON CORDELIERS

Pièce à joindre : Assurance Responsabilité civile professionnelle

Inscription à retourner avant le 1er juin 2022 à Pauline Pernin

Tel : 0612257299

Mail : p.pernin@lyon-metropole.cci.fr

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Colloque Santé et bien-être équin » et en accepte toutes les clauses

Fait à :

Le

Cachet et signature de l'exposant

Règlement du salon du Colloque Santé et bien-être équin

Article 1 - Organisateur

La journée est organisée par le **Cluster Santé et bien-être et le label EquuRES** au Parc du Cheval de Chazey-sur-Ain.

Article 2- Comité de sélection

La journée dispose d'un comité de sélection composé d'experts de la filière équine.

Pour garantir le respect de l'esprit de l'évènement et pour veiller à la diversité des sujets offerts aux participants, le comité de sélection se réserve le droit d'accepter ou non les demandes d'inscription.

Article 3 - Stands

- Largeur 3 mètres - Profondeur : 3 mètres, soit 9m²
- L'aménagement du stand sera effectué par l'exposant, sous sa responsabilité et selon les conditions fixées par l'organisateur.
- L'organisateur se réserve le droit de faire supprimer, modifier les installations qui ne respectent pas les règles de sécurité en vigueur sur un environnement recevant du public.
- L'éclairage général est assuré par l'organisateur.
- L'exposant ne peut en aucun cas et sous aucun prétexte, quitter le salon avant l'heure officielle de fermeture.

Article 4 - Fourni par nos soins

- 1 table, 2 chaises
- Panneau indicateur de stand avec vos coordonnées
- Entrée et accès gratuit aux conférences pour les exposants
- Déjeuner
- Parking gratuit
- Toilettes, nettoyage du lieu
- Un programme, avec les coordonnées de tous les exposants, distribué à l'entrée à tous les visiteurs du salon

A fournir par l'exposant : Un petit texte de 300 signes espaces compris et une photo/logo en haute définition (en 1,5, 2 M0)

- Communication réseaux sociaux, site internet, presse

Article 5 - Horaires Salon

Pour les exposants, l'accès et le montage des stands s'effectueront lundi 13 juin à partir de 12h00 jusqu'à 20h00. Le montage des stands ne pourra se faire le 14 juin.

Pour les visiteurs, le Colloque ouvrira le mardi 14 juin de 9h00 à 18h00 sans interruption.

Article 6 - Règlement

Le prix public est de 60€ par personne, 40€ pour les étudiants, 30€ pour les labellisés EquuRES ou les membres du Cluster.

L'exposant ne doit à aucun moment laisser son stand sans surveillance.

L'organisateur décline toute responsabilité quant aux vols, pertes, et dommages qui pourraient être occasionnés.

Les exposants doivent impérativement porter leur badge.

Les livraisons s'effectueront le lundi 13 juin de 12h00 à 18h00.

Les véhicules servant à la dépose et à l'enlèvement du matériel ne peuvent en aucun cas stationner sur la zone de déchargement plus longtemps qu'il n'est nécessaire. Ils devront être garés sur le Parking réservé aux exposants.

L'exposant ne pourra pas démonter son stand avant 18h le mardi 14 juin.

Les exposants doivent participer à la réussite de leur vente en présentant un aspect convivial, une tenue de stand.

Chaque exposant doit fournir une assurance de Responsabilité Civile Professionnelle.

Il est formellement interdit de fumer sur le salon.

Article 7 - Application du règlement

Les exposants s'engagent à accepter les prescriptions du présent règlement ainsi que toute disposition nouvelle que l'organisateur pourrait être amené à prendre dans l'intérêt de la manifestation.

Tout non-respect du règlement par un exposant peut entraîner la libération du stand et le non-remboursement partiel ou total de son droit d'inscription.

Toute inscription est définitive. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu après validation de l'inscription.